

**AVIS D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE  
PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE**

**Acquisition de terrains nécessaires à la réalisation de logements sociaux  
sur le territoire de la commune de BRUYERES-ET-MONTBERAULT**

Le Préfet de l'Aisne a prescrit du lundi 8 octobre 2018 au jeudi 8 novembre 2018 inclus sur la commune de BRUYERES-ET-MONTBERAULT, l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique concernant le projet d'acquisition de terrains nécessaires à la réalisation de logements sociaux sur le territoire de la commune de BRUYERES-ET-MONTBERAULT.

Le public pourra prendre connaissance du dossier dans la mairie précitée, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci. Le résumé non technique du dossier et le plan général du projet seront également publiés sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne ([www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr)) à la rubrique enquêtes publiques.

M. Bernard VINCENT, géomètre expert foncier DPLG, ingénieur ENSAIS, en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il siègera à la **mairie de BRUYERES-ET-MONTBERAULT** dans les conditions suivantes :

- **le lundi 8 octobre 2018 de 9 H 00 à 12 H 00,**
- **le samedi 13 octobre 2018 de 9 H 00 à 12 H 00,**
- **le mardi 23 octobre 2018 de 14 H 00 à 17 H 00,**
- **le mercredi 31 octobre 2018 de 14 H 00 à 17 H 00,**
- **le jeudi 8 novembre 2018 de 14 H 00 à 17 H 00,**

afin d'y recevoir les observations du public.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur le registre d'enquête tenu à sa disposition en mairie de BRUYERES-ET-MONTBERAULT, les adresser par écrit, au commissaire enquêteur, par un courrier déposé dans la mairie précitée, ou expédié par la poste à M. le commissaire enquêteur en mairie de BRUYERES-ET-MONTBERAULT ou sur la boîte de fonctionnelle :  
[pref-reglementation-enquetespubliques@aisne.gouv.fr](mailto:pref-reglementation-enquetespubliques@aisne.gouv.fr)

Des informations peuvent être demandées auprès du maire de la commune de BRUYERES-ET-MONTBERAULT.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture de l'Aisne – BRGE, en mairie de BRUYERES-ET-MONTBERAULT et sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne, pendant un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la déclaration d'utilité publique du projet et à la cessibilité des parcelles.

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général

Pierre LARREY